

1. Commande Publique
1.1 Marchés publics

N°62-2023

DECISION DU PRESIDENT
Portant modification contractuelle du marché

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

VU les articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique concernant les modifications de marché et plus particulièrement les modifications non substantielles ;

VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 en date du 29 septembre 2022, rendue exécutoire le 30 septembre 2022, portant sur les délégations au Président et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle sur soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la procédure de commande publique pour le marché « travaux de restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle » lancée en appel d'offre ouvert pour trois lots différents;

VU la décision du Président n°96/2022 du 18 juillet 2022, rendue exécutoire le 20 juillet 2022, autorisant l'attribution du lot 3 « réhabilitation des réseaux existants » pour le marché public « travaux de restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle » au groupement SARC / ATEC / BOUYGUES ES / CISE TP pour un montant de 2 049 236,00 € HT, sans aucune prestation supplémentaire éventuelle ;

VU la répartition financière entre les quatre co-traitants telle que définie dans leur réponse à l'appel d'offre ;

CONSIDERANT que durant la phase préparatoire aux travaux, les entreprises ont souhaité modifier la répartition du marché entre elles,

CONSIDERANT que cette modification est sans incidence sur le montant global du marché,

DECIDE

Article 1 : De signer la modification contractuelle n°1 du marché public n°2022-0049 de « travaux de restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle » pour le lot 3 « réhabilitation des réseaux existants » conclu avec le groupement SARC / ATEC / BOUYGUES ES / CISE TP faisant apparaître une répartition différente entre les quatre co-traitants.

Fait à Pont-Audemer, le 19 juillet 2023

Le Président



Francis COUREL